

Avis public



ORDONNANCES

Avis est par les présentes donné que les ordonnances ci-après décrites ont été décrétées par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 février 2022.

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 3^o)

- Ordonnance OCA22 17001 permettant l'implantation d'un arrêt obligatoire à l'approche sud de l'intersection de l'avenue Earncliffe et de la place Guillaume-Couture.

RÈGLEMENT INTERDISANT LES GRAFFITIS ET EXIGEANT QUE TOUTE PROPRIÉTÉ SOIT GARDÉE EXEMPTÉ DE GRAFFITI (RCA11 17196, article 15)

- Ordonnance OCA22 17002 autorisant la création d'une murale sur la façade nord du bâtiment de l'OMHM situé au 5250, avenue Gatineau.

➤
Toute personne qui en fait la demande peut obtenir, sans frais, une copie de l'ordonnance en communiquant avec la Division du greffe à l'adresse courriel : genevieve.reeves@montreal.ca.

FAIT à Montréal, ce 9 février 2022.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet